

**DÉCISION PORTANT NOMINATION EN QUALITÉ DE
COORDONNATEUR MEDICAL DE L'EHPAD
N°2026-018**

La Directrice,

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article D312-158 et les suivants du Code de l'action sociale et des familles,
- Vu la candidature de Monsieur le Docteur Thierry FAVRE,
- Vu l'avis favorable de Madame le Docteur Nathalie PIBAROT, cheffe du pôle MEDECINE ;
- Vu la codécision de la Directrice et du Président de la Commission Médicale d'Établissement, en date du 09 mars 2026 ;

NOMME

Monsieur le Docteur Thierry FAVRE en qualité de coordonnateur médical de l'EHPAD à compter du 28 avril 2025 pour une durée de 4 ans.

Fait à Vienne,

Le 10 mars 2026

La Directrice
Céline VIGNÉ

